



Circulaire n° 4003

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : Mise à jour du plan pluriannuel de financement (PPF) 2021

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous inviter à faire élaborer la mise à jour du **PPF 2021** qui portera sur les années **2022, 2023 et 2024**, conformément à l'article 129**bis** de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et aux dispositions du règlement d'exécution afférent.

Je tiens à vous rappeler que suivant les dispositions de l'article 12 dudit règlement, la communication de la mise à jour du PPF 2021 par l'organe exécutif au ministre de l'Intérieur doit se faire **au plus tard le 31 juillet 2021**.

La communication des tableaux de synthèse et du fichier Excel au ministre de l'Intérieur se fait uniquement par voie électronique par le biais de l'application MICO/ENTCOM, une communication en format papier n'est pas requise.

Par ailleurs, je me permets également de vous faire parvenir les paramètres macroéconomiques et les prévisions relatives à l'évolution des principales recettes fiscales intéressant le secteur communal tels qu'établis par le ministère des Finances, à base de la programmation financière pluriannuelle de l'Etat. Un certain nombre d'autres paramètres, qui pourraient vous être utiles en vue d'une gestion prévisionnelle, ont été ajoutés pour compléter l'information.

Il est entendu que ces informations, particulièrement celles concernant l'évolution, au niveau national, respectivement des recettes de l'impôt commercial communal, du Fonds de dotation globale des communes, ainsi que des participations au Fonds de l'emploi, doivent être transposées en fonction de la situation spécifique de chaque commune.

Je tiens à préciser que les paramètres et prévisions, en particulier ceux qui concernent les années 2022, 2023 et 2024 sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modifications en fonction de l'évolution de la situation économique et financière, voire sont tributaires d'éventuelles décisions politiques futures.

1. Evolution des éléments du décompte des communes

- Participation directe au produit de l'impôt commercial communal (ICC)

(montants en mio. €)

Compte 2019 (C19)	Compte 2020 (C20)	Budget 2021 (B21)	Prévision 2022 (PPF 2022)	Variation PPF 2022 par rapport au C20	Prévision 2023 (PPF 2023)	Variation PPF 2023 par rapport au PPF 2022	Prévision 2024 (PPF 2024)	Variation PPF 2024 par rapport au PPF 2023
179	148	141	141	-4,7%	147	+4,3%	151	+2,7%

Il convient de prendre en compte le taux de variation global au niveau national par rapport au dernier compte disponible au niveau communal, à moins de disposer d'informations particulières laissant présager une évolution différente. Vu qu'il s'agit de projections au niveau national, je vous demande d'interpréter les taux avec une prudence certaine.

- Fonds de dotation globale des communes (FDGC)

(montants en mio. €)

Compte 2019 (C19)	Compte 2020 (C20)	Budget 2021 (B21)	Prévision 2022 (PPF 2022)	Variation PPF 2022 par rapport au C20	Prévision 2023 (PPF 2023)	Variation PPF 2023 par rapport au PPF 2022	Prévision 2024 (PPF 2024)	Variation PPF 2024 par rapport au PPF 2023
2 115	1 992	2 000	2 146	+7,7%	2 287	+6,6%	2 417	+5,7%

A l'instar des prévisions au niveau de l'ICC, les communes sont invitées à prendre en compte le taux de variation global au niveau national par rapport au dernier compte disponible au niveau communal. Comme les montants correspondent à des prévisions globales actuelles, sans préjudice de variations futures, je vous recommande de prendre les précautions nécessaires.

- Participation au Fonds de l'emploi

(montants en mio. €)

Compte 2019 (C19)	Compte 2020 (C20)	Budget 2021 (B21)	Prévision 2022 (PPF 2022)	Variation PPF 2022 par rapport au C20	Prévision 2023 (PPF 2023)	Variation PPF 2023 par rapport au PPF 2022	Prévision 2024 (PPF 2024)	Variation PPF 2024 par rapport au PPF 2023
22,7	18,5	18,0	18,0	-2,7%	18,7	+3,9%	19,2	+2,7%

Je vous invite à prendre en compte le taux de variation global au niveau national par rapport au dernier compte disponible au niveau communal. Comme les montants correspondent à des projections globales susceptibles de varier, je vous prie de considérer une marge de sécurité certaine.

- **Evolution de la participation financière des communes au Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS)**

Les communes sont invitées à faire évoluer leur participation au CGDIS à raison des taux de progression donnés ci-dessous, sous réserve de l'approbation du plan national d'organisation des secours par le Gouvernement en conseil.

(montants en mio. €)

Compte 2019 (C19)	Compte 2020 (C20)	Budget 2021 (B21)	Prévision 2022 (PPF 2022)	Variation PPF 2022 par rapport au C20	Prévision 2023 (PPF 2023)	Variation PPF 2023 par rapport au PPF 2022	Prévision 2024 (PPF 2024)	Variation PPF 2024 par rapport au PPF 2023
22,8	23,0	26,0	30,8	+33,9%	35,3	+14,6%	37,0	+4,8%

Source : ministère de l'Intérieur

2. Evolution de certains éléments clefs déterminant les dépenses des entités du secteur communal

- **Indice moyen annuel de l'échelle mobile des salaires**

t	Indice	Var./t-1
2021	834,76	
2022	850,41	+1,9%
2023	864,53	+1,7%
2024	878,84	+1,7%

- **Valeur mensuelle du point indiciaire (au N.I. 100)**

a) Fonctionnaires et employés communaux bénéficiant du régime de pension des fonctionnaires (Pi 1) :

t	Valeur du point	Var./t-1
2021	2,4175	
2022	2,4175	0,0%
2023	2,4175	0,0%
2024	2,4175	0,0%

b) Personnel ne bénéficiant pas du régime de pension des fonctionnaires (Pi 2) :

t	Valeur du point	Var./ (t-1)
2021	2,2893	
2022	2,2893	0,0%
2023	2,2893	0,0%
2024	2,2893	0,0%

3. Evolution de l'inflation nationale (Indice des Prix à la Consommation National (IPCN))

t	2021	2022	2023	2024
Taux / (t-1)	1,7%	1,8%	1,9%	1,9%

4. Evolution de la population du pays

t	2021	2022	2023	2024
Habitants (en milliers)	646,1	658,6	670,7	682,8

5. Evolution du taux d'intérêt à court terme (moyenne annuelle)

t	2021	2022	2023	2024
Taux d'intérêt	-0,5%	-0,4%	-0,4%	-0,3%

Les syndicats de communes, offices sociaux et autres établissements publics placés sous la surveillance des communes sont invités à transmettre respectivement à leurs communes membres ou à leur commune de surveillance, les montants que celles-ci auront à inscrire dans leur mise à jour du PPF 2021 à titre de contributions ordinaires et extraordinaires servant à leur financement.

Les syndicats à vocation multiple sont priés de ventiler leurs demandes d'apports suivant les différents domaines concernés, ce qui permettra aux communes d'intégrer ces dépenses dans les différentes fonctions en vue de garantir une transparence au niveau de leur propre PPF.

Finalement, je vous saurais gré de bien vouloir vous adresser aux agents de la Direction des finances communales auprès du ministère de l'Intérieur pour toute question ayant trait à la présente circulaire, comme d'ailleurs, pour toute question ayant trait aux finances communales :

Mme Clara Muller	tél. 247-84655	clara.muller@mi.etat.lu
M. Daniel Kemp	tél. 247-84639	daniel.kemp@mi.etat.lu
M. David Remili	tél. 247-84637	david.remili@mi.etat.lu
M. Laurent Kieffer	tél. 247-84669	laurent.kieffer@mi.etat.lu
M. Philippe Schram	tél. 247-84635	philippe.schram@mi.etat.lu

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur,



Taina Bofferding